

Le Conseil communal des enfants



de Jemeppe-sur-Sambre

L'Administration communale
de Jemeppe-sur-Sambre



Avec le soutien du Carrefour
Régional et Communautaire de la
Citoyenneté et de la Démocratie



Une expérience de démocratie pour les enfants...

« Les enfants ont un rôle important à jouer dans la vie de leur commune car ils ont des idées à formuler sur tous les sujets de la vie quotidienne qui les concernent. Demain ce seront eux qui seront à la barre de notre navire. » (Creccide asbl)

Les principes de démocratie s'apprennent dès le plus jeune âge et les enfants, eux aussi, méritent d'être entendus et écoutés. C'est pour cette raison que la commune de Jemeppe-sur-Sambre souhaite renouveler son Conseil communal des enfants (CCE).

Mais qu'est-ce qu'un CCE ? A quoi cela va servir ? Que va-t-on y faire ? Qui peut en faire partie ? Ce livret répond à toutes ces questions :

Le Conseil communal des enfants, c'est quoi ?

Le CCE est une structure **PARTICIPATIVE** mise en place par la commune en vue de faire vivre une expérience citoyenne aux enfants de **5^e et 6^e primaires** de Jemeppe-sur-Sambre.

Tu vas pouvoir :

- donner ton avis et exprimer ton point de vue
- écouter l'autre et confronter tes opinions
- réfléchir et travailler en équipe pour mettre en place un ou plusieurs projet(s) d'intérêt COLLECTIF
- effectuer les démarches permettant de réaliser ce(s) projet(s)
- découvrir sur le terrain, que mener un projet à bien n'est pas toujours aisé, que de nombreuses démarches sont nécessaires, et qu'une majorité n'est pas facile à rallier à une cause.

Bref, tu vas apprendre à devenir un **CITOYEN DEMOCRATE** et **RESPONSABLE** dans ta commune.



A titre d'exemple, voici quelques thématiques qui ont été mises en place dans certaines communes depuis 1988 :



- ☺ Sécurité routière
- ☺ Sports et loisirs
- ☺ Culture, tourisme et folklore
- ☺ Environnement et propreté publique
- ☺ Aide aux personnes / solidarité
- ☺ Santé
- ☺ Tiers monde
- ☺ Aménagement de l'espace
- ☺ Autres : bourse d'échange de jouets ; ...

Qui peut être candidat ?

Si tu souhaites faire partie du Conseil communal des enfants, il faut que **tu sois élève en 4^e ou en 5^e primaire** lors des élections et que **tu habites la commune de Jemeppe-sur-Sambre**.

Si tu obtiens **l'accord de tes parents**, tu pourras poser ta candidature auprès de ton instituteur.

Pour être complète, ta candidature devra contenir :

- ✓ **Une lettre** que tu auras écrite en mentionnant :
 - ton nom, ton prénom, ton adresse,
 - et la phrase : « *pose ma candidature en vue d'être candidat aux élections du Conseil communal des enfants de ma commune* »
- ✓ L'**autorisation parentale** complétée et signée par tes parents (voir page 9)
- ✓ Le document concernant le **droit à l'image** et la **protection des données**, complété et signé par tes parents (voir page 10).

La liste électorale reprenant tous les candidats au CCE sera affichée dans ton école 15 jours avant la date des élections.

Tu pourras alors commencer ta campagne électorale (en accord avec ton directeur et ton instituteur) en organisant de petites réunions, en créant une affiche pour faire connaître aux autres les causes que tu voudrais défendre si tu es élu.

A toi de proposer de bonnes idées et d'expliquer tes projets à tes camarades pour les convaincre de voter pour toi.

ATTENTION : Une campagne électorale doit respecter certaines règles. Une réunion avec tous les candidats et l'instituteur responsable de ton école, déterminera ces règles. Chaque établissement scolaire a son règlement d'ordre intérieur, on ne peut pas faire n'importe quoi.

Mais le principal, c'est **LE RESPECT DES AUTRES**.

Le jour des élections tu seras un candidat respectueux de la décision finale, du résultat du scrutin.

Et si par malheur tu n'étais pas élu, pense que des camarades ont voté pour toi, et que pour eux, tu dois persévérer afin d'être choisi une prochaine fois.

Si tu as le bonheur d'être élu, tu siègeras au CCE, tu occuperas peut-être le fauteuil des élus adultes lors des réunions mais surtout tu pourras découvrir de nouvelles choses et mettre en place des projets dans l'intérêt de TOUS les enfants de la commune, QUEL HONNEUR !

Comment préparer les élections ?

Tu pourras préparer les élections en groupe avec ton instituteur. Dans l'idéal, il sera nécessaire de:

- Réaliser une carte d'électeur pour chacun d'entre vous sur laquelle on trouvera :
 - les nom, prénom et adresse
 - la date du scrutin
 - le bureau dans lequel on doit aller voter
 - l'heure de fermeture des bureaux de vote
- Constituer une liste électorale pour chaque bureau de vote
- Réaliser les bulletins de vote
- Constituer les bureaux de vote en choisissant un président, un secrétaire, deux assesseurs ainsi que deux observateurs qui vérifieront que tout se passe normalement. Remarque : Les membres des bureaux votent les premiers, le jour de l'élection.

- Constituer des bureaux de dépouillement en choisissant aussi un président, un secrétaire, deux assesseurs et deux observateurs, différents de ceux des bureaux de vote. Remarque : *Un candidat ne peut pas faire partie d'un bureau de vote ou de dépouillement.*
- Installer des urnes ou les fabriquer si ton école ne les demande pas à la commune
- Installer un ou plusieurs isoloir(s) dans chaque bureau de vote

Le jour des élections, il faudra vérifier que tout le matériel est bien dans le(s) bureau(x) de vote :

- ✓ Urne
- ✓ Isoloir(s) (pour choisir tranquillement le candidat pour qui tu votes)
- ✓ Crayon rouge et taille-crayon
- ✓ Bulletins de vote
- ✓ Liste électorale
- ✓ Cachet ou un tampon encreur

Quand le scrutin sera terminé, le bureau de dépouillement commencera son travail et tu n'auras plus qu'à attendre les résultats définitifs.



Tu vas voter, C'est un grand jour !

C'est le jour du scrutin ! Comme d'habitude, tu te rends à l'école **sans oublier** aujourd'hui **ta carte d'électeur**.

A ton entrée dans le bureau de vote, tu présentes ta carte d'électeur à l'assesseur qui la donnera au président du bureau. Et tu recevras ton bulletin de vote en échange.

Tu te rends alors dans l'isoloir pour y voter pendant que le secrétaire cochera ton nom sur la liste électorale.

Quand tu auras émis ton vote, tu sortiras de l'isoloir et viendras placer ton bulletin de vote dans l'urne installée. Si tu ne sais pas, le président est là pour t'aider.

Dès que tu déposeras ton bulletin de vote, le président dira « A VOTE ».

Tu n'oublieras pas de reprendre ta carte d'électeur sur laquelle un assesseur aura placé un cachet signifiant que tu as voté et que tu ne peux plus revoter une nouvelle fois.

Ce qu'il faut savoir :

- × Si tu barres, si tu écris quelque chose sur ton bulletin de vote ou si tu le déchires, celui-ci ne sera pas valable, **ton vote sera NUL !**
- × Si tu te trompes, demande un nouveau bulletin au président du bureau. Tu remettras ton ancien bulletin de vote qui sera mis à part en prenant soin de ne pas montrer le vote que tu venais d'émettre.
- × Si tu ne votes pas, tu seras considéré comme abstentionniste, **ton vote sera BLANC** et tu n'auras pas accompli ton devoir de citoyen.

Nous avons tous des **DROITS** mais aussi des **DEVOIRS**.
Voter est un devoir important si tu veux être
un **CITOYEN RESPONSABLE**.

Félicitations !

Pour la première fois, tu viens d'accomplir ton devoir électoral, tu as voté, tu as choisi quelqu'un pour te représenter, tu as donné ton avis, **c'est très important**.

C'est ainsi que tu feras pour chaque élection lorsque tu auras atteint ta majorité légale.



Comment vont se dérouler les réunions du CCE ?



Dans les jours qui suivront les élections, les élus devront **prêter serment**, en présence de membres du Conseil communal et sous la présidence de la Bourgmestre ou d'un Echevin délégué.

Les jeunes conseillés sont élus pour une **période de 2 ans** (durant leur 5^e et leur 6^e année primaire).

Ils se réuniront **un mercredi après-midi par mois**, hors vacances scolaires, à l'Administration communale ou dans un endroit réservé pour eux. Ces assemblées auront lieu sous la conduite d'un animateur responsable qui transmettra le calendrier des réunions lors de la prestation de serment.

Des adultes aideront les jeunes élus dans la réalisation de leur mission :

- l'animateur
- les élus adultes
- le personnel communal
- les enseignants
- d'autres intervenants qui voudront peut-être bien mettre leurs savoir, savoir-faire et savoir-être à la disposition des jeunes conseillés

Les parents seront responsables du **transport** vers le lieu de la réunion.

Pour d'éventuelles activités extérieures qui seront organisées dans le cadre du CCE, les transports en commun seront favorisés. Toutefois, il est possible qu'un co-voiturage soit organisé dans certains cas. Les parents qui transporteraient alors des enfants devront être obligatoirement assurés et en montrer la preuve aux responsables (la copie de la carte verte sera demandée en temps voulu).

D'autres questions ?

Si toi ou tes parents, vous avez besoin d'explications complémentaires, vous pouvez vous adresser à Joanny MORAUX, coordinatrice ATL de la commune :

@ Par mail : joanny.moraux@jemeppe-sur-sambre.be

☎ Par téléphone : 071/ 75 00 15 - uniquement le mardi, le mercredi après-midi et le jeudi

Notre partenaire se tient également à votre disposition :



**Carrefour Régional et Communautaire
de la Citoyenneté et de la Démocratie**

Lac de Bambois - Rue de Stierlinsart, n°45
5070 FOSSES-LA-VILLE

Tél. : 071-71 47 61

Fax : 071- 71 47 62

Courriel : creccide@skynet.be

Site Internet: www.creccide.org

Je déclare avoir pris connaissance du présent document :

Date :/...../.....

Signature des parents :

Signature de l'enfant :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné
 père / mère / tuteur * de
 autorise / n'autorise pas mon fils / ma fille * à s'inscrire comme candidat aux
 élections du Conseil communal des enfants de Jemeppe-sur-Sambre qui auront lieu
 le {Indiquer date}

Je m'engage également, dans la mesure du possible, à lui permettre d'être présent
 à l'endroit où se tiendront les réunions du Conseil et aux heures prévues.

(*) barrer la mention inutile

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Date: ... / /

Signature :

Concerne le/la candidat(e) :

| | |
|-------------------|---|
| Nom | |
| Prénom | |
| Date de naissance | |
| Adresse | |
| Sexe | <input type="radio"/> F <input type="radio"/> M |
| Ecole | |
| Année | |

PROTECTION DES DONNEES ET AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné

Responsable légal de

Né(e) le

Autorise les autorités communales de Jemeppe-sur-Sambre à conserver et utiliser les données à caractère personnel transmises à l'Administration lors de l'inscription de mon enfant, dans le cadre des communications et activités du Conseil communal des enfants. En aucun cas, elles ne seront utilisées à des fins autres que celles-ci et elles seront conservées le temps nécessaire à la gestion de l'activité.

Autorise les autorités communales de Jemeppe-sur-Sambre à utiliser l'image, la silhouette, la voix de mon enfant dans diverses publications, quel qu'en soit le support (papier, vidéos, site internet, film, ...) si ce dernier concerne le Conseil communal des enfants et ses activités.

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour accord »

Date: / /

Signature :